



Rédacteur :
Marie-Hélène PRIEUR
Tél. : 01.55.55.76.29
marie-helene.prieur@recherche.gouv.fr

Paris, le 08/10/2024

Séjour de recherche et seuil pour la Convention d'accueil

L'article 12 de la LPR a introduit dans le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) un seuil minimum de financement pour la signature d'une Convention d'accueil d'un chercheur ou enseignant étranger (Cerfa 16079*03) qui permet l'obtention du visa « Talent – chercheur ». En dessous de ce seuil, le doctorant/chercheur peut obtenir un visa Étudiant, sans être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur français.

Ce seuil est exprimé en net dans l'article 12 : « [...] *financement au moins équivalent à la rémunération minimale, hors prise en compte des charges sociales afférentes, fixée par arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche portant rémunération des doctorants.* »
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000042738044

L'arrêté qui fixe la rémunération minimale du contrat doctoral de droit public le fait en brut (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046820745>).

L'équivalent en net est estimé à :

DATE	Montant brut	Montant net
à compter du 1er janvier 2024	2 100 €	1687,76 €
à compter du 1er janvier 2025	2 200 €	1 768,13 €
à compter du 1er janvier 2026	2 300 €	1 848,50 €

Le financement total du doctorant/chercheur peut comprendre la bourse plus un complément éventuel apporté par l'établissement d'accueil. Ce complément peut prendre différentes formes (aide au logement, frais de mission, etc.) comme cela est mentionné dans la circulaire MESR du 4 mai 2022 (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/22/Hebdo19/ESRS2207381C.htm>).

Ce montant total doit être mentionné dans le cadre C du Cerfa 16079*03 de la Convention d'accueil d'un chercheur ou d'un enseignant étranger, convention destinée à l'obtention du visa « Talent – chercheur » (voir image ci-dessous).

Cadre C	INFORMATIONS RELATIVES A L'ACCUEIL DANS L'ETABLISSEMENT
Durée prévue du séjour : du []/[]/[] au []/[]/[]	
☐ Un projet de mobilité intra-européenne est-il prévu ? ☐ OUI ☐ NON	
Si oui, indiquer : - La durée : - Le pays ou les pays de destination : - L'objet de la mobilité :	
Les qualifications et les diplômes requis du chercheur ont été reçus et attestés : ☐ OUI ☐ NON	
Pour une activité de [plusieurs cases possibles] : ☐ recherche ☐ enseignement universitaire	
Sous le statut de [plusieurs cases possibles] : ☐ Salarié dont le salaire est versé en France (hors doctorant salarié) Durée du contrat conclu : Montant du salaire brut mensuel : ☐ Doctorant salarié en France [préciser le statut et le(s) source(s) de financement(s) et leurs montants] : Statut : ☐ contrat doctoral de droit français ☐ autre contrat de travail de droit français lié à un projet de recherche ou d'enseignement supérieur ☐ Convention Industrielle de Formation par la Recherche (Cifre) Montant du financement mensuel (préciser brut ou net) : ☐ Chercheur invité restant employé par son institution d'origine ☐ Doctorant ou chercheur accueilli dans le cadre d'une convention de séjour de recherche en application de l'article L. 434-1 du Code de la recherche Montant du financement mensuel (intégrant éventuellement le complément prévu au III de l'article L. 434-1 précité) :	